



Commune d'Ardon

Aide-mémoire pour l'organisation d'une manifestation

Domaines	Activités par le demandeur	Délais	A	B	C	Coordination – appui – contacts - lieux
						A = obligatoire B = obligatoire selon les besoins C = recommandé

Conception et organisation						
Avant de commencer	Prendre connaissance des directives, du guide et de l'aide-mémoire.		X			Les documents sont disponibles sur : www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/
Planification	Planifier les dates	3 – 12 mois				Commune d'Ardon www.ardon.ch info@ardon.ch 027 305 15 85
	Coordonner avec les autres manifestations régionales et locales.				X	
	Sociétés locales d'Ardon Annonce lors de la convocation à la séance annuelle de planification.		X			Administration communale – Place Saint Jean - 1957 Ardon dominique.crettol@ardon.ch 027 305 15 85
	Sociétés locales d'Ardon Coordination lors de la séance annuelle de planification.		X			Conseiller(ère) communal(e) en charge du dicastère qui dirige la séance annuelle de planification
Lieux	Tout public Réserver les salles ou les emplacements publics.	3 – 12 mois	X			Administration communale – Place Saint Jean - 1957 Ardon dominique.crettol@ardon.ch 027 305 15 85 www.ardon.ch/fr/pratique/location-salles-et-couverts-547/

Aide-mémoire pour l'organisation d'une manifestation

Domaines	Activités par le demandeur	Délais	A	B	C	Coordination – appui – contacts - lieux
						A = obligatoire B = obligatoire selon les besoins C = recommandé
	Sociétés locales d'Ardon Les salles et/ou les emplacements publics sont réservés lors de la séance de planification annuelle et intégrer dans le système de réservation communal.	Annuellement en octobre lors de la séance de planification annuelle	X			Administration communale – Place Saint Jean - 1957 Ardon dominique.crettol@ardon.ch 027 305 15 85
	Effectuer une demande d'autorisation aux propriétaires privés.			X		Propriétaire du bien immobilier ou du terrain
Autorisation de la manifestation	Remplir le formulaire en ligne.	2 mois ou plus selon l'ampleur de la manifestation	X			www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/ Envoi du formulaire dûment rempli à la police municipale police.municipale@ardon.ch 027 305 15 84 - téléphone 079 771 27 34 - portable
Label Fiesta	Moins de 500 personnes.	60 jours			X	https://fiesta.ch/
	Plus de 500 personnes.	60 jours	X			police.municipale@ardon.ch 027 305 15 84 - téléphone 079 771 27 34 - portable
Responsabilité civile	Assurance RC manifestation à conclure et transmettre à l'administration.	30 jours	X			police.municipale@ardon.ch 027 305 15 84 - téléphone 79 1 27 34 – portable

Aide-mémoire pour l'organisation d'une manifestation

Domaines	Activités par le demandeur	Délais	A	B	C	Coordination – appui – contacts - lieux
						A = obligatoire B = obligatoire selon les besoins C = recommandé
Communication via l'office du tourisme	Supports de l'office du tourisme - Panneaux lumineux - Site internet - Newsletter	dès réception des informations			X	info@lescoteauxdusoleil.ch Sonia Riand 027 346 72 01
Communication via les supports communaux	Supports communaux - Site internet communal					info@ardon.ch 027 305 15 85
Publicité sur le domaine public	Réclames routières sur les routes.	2 mois	X			Microsoft PowerPoint - CONCEPT RÉCLAME Ppt (policevalais.ch) Microsoft Word - DEMANDE AUT RÉCLAME ROUTIÈRE (policevalais.ch) CCSR_booklet.indd (policevalais.ch) Police cantonale Service administration générale Av. de France 69 1951 Sion
Infrastructure et logistique						
Utilisation des salles - Hall populaire - Pontaise - Espace haut-de-Cry	Mise en application des règlements sur les salles et couverts.	30 jours	X			Réception et reddition conciergerie@ardon.ch 079 458 24 43

Aide-mémoire pour l'organisation d'une manifestation

Domaines	Activités par le demandeur	Délais	A	B	C	Coordination – appui – contacts - lieux
			A	B	C	A = obligatoire B = obligatoire selon les besoins C = recommandé
Utilisation des couverts	Mise en application des règlements sur les salles et couverts.	30 jours	X			Réception et reddition Responsable des couverts 079 104 76 03
Gestion des routes et parkings Gestion des routes et parkings	Demander une autorisation de fermeture de route.	60 jours		X		Microsoft PowerPoint - CONCEPT FERMETURE DE ROUTES PPT (policevalais.ch) a-demande-autorisation-fermeture-de-route.pdf (policevalais.ch) Police cantonale Service administration générale Av. de France 69 1951 Sion
	Coordonner un plan de circulation et de parage pour les routes et parkings communaux avec police municipale d'Ardon.	3 – 12 mois		X		Police municipale, Place Saint Jean, 1957 Ardon police.municipale@ardon.ch 027 305 15 84 - téléphone 079 771 27 34 - portable
Matériel communal - tentes - tables et bancs	Réservation - des tentes - des tables et bancs	3 – 12 mois	X			Commande uniquement par le formulaire « Demande d'autorisation de manifestation » www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/

Aide-mémoire pour l'organisation d'une manifestation

Domaines	Activités par le demandeur	Délais	A	B	C	Coordination – appui – contacts - lieux
						A = obligatoire B = obligatoire selon les besoins C = recommandé
Santé et sécurité						
Sécurité incendie Sécurité incendie Santé	Pour les manifestations de grande ampleur (+ de 500 personnes) élaborer un concept sécurité et désigner une personne en charge de la sécurité.	3 - 12 mois	X			Police municipale, Place Saint Jean, 1957 Ardon police.municipale@ardon.ch 027 305 15 84 - téléphone 079 771 27 34 – portable Chargé de sécurité communal gerard.valette@ardon.ch 079 449 48 92
	Etablir un plan des installations pour les manifestations de plus de 500 personnes.		X			Chargé de sécurité communal gerard.valette@ardon.ch 079 449 48 92 Le formulaire est disponible sous : www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/
	Respecter les exigences de protection incendie pour les manifestations temporaires.		X			Chargé de sécurité communal gerard.valette@ardon.ch 079 449 48 92 Le formulaire est disponible sous : www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/
	Respecter les directives relatives à l'utilisation des installations à gaz liquéfié.		X			Le document est disponible sous : www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/
Santé	Demander la présence d'un service sanitaire.	3 - 12 mois			X	Section des samaritains des Grands Rocs www.lesgrandsrocs.ch

Aide-mémoire pour l'organisation d'une manifestation

Domaines	Activités par le demandeur	Délais	A	B	C	Coordination – appui – contacts - lieux
						A = obligatoire B = obligatoire selon les besoins C = recommandé
	Respecter les valeurs limites légales de la législation sur les nuisances sonores et les rayons laser. Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (O-LRNIS).		X			Le document est disponible sur : www.ardon.ch/fr/culture-et-loisirs/organisation-d-une-manifestation-5316/
Diffusion musique						
Diffusion musique	Demande licence SUISA			X		SUISA : Société suisse pour les droits d'auteur d'œuvres musicales, Case postale, 1000 Lausanne 13 www.suisa.ch
Tombola	Demander autorisation pour tombola			X		Service industrie, commerce et travail Place du midi 7 1950 Sion 027 606 73 00 www.vs.ch/web/sict/tombolas-et-lotos

Les services de la Commune d'Ardon pourront contrôler l'application des points étant désignés comme obligatoires.